

TAXE FONCIÈRE 2022 : DÉCRYPTAGE

COMMENT LIRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION ?

Taux communal : voté chaque année et variable selon la commune.

Depuis 2021, transfert de la part départementale aux communes (taux fixe de 11,58%).

Pas d'augmentation communale pour SOINDRES

Taux de **6%** voté par GPS&O en 2022.

TAXES FONCIÈRES 2022 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : XXX

Commune : XXX

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	31.72 %	0 %	0 %	0.223 %	8.35 %	0.107 %	
	Taux 2022	31.72 %	0 %	6 %	0.203 %	8.35 %	0.116 %	
	Adresse	12 BD XXX						
	Base 2021	3 198		0		3 198	3 198	
	Base 2022	3 306		3 306		3 306	3 306	
	Cotisation							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisations							
2021	1 014		0		20	267	3	1 304
2022	1 049		198		20	276	4	1 547
Variation en %	+ 3.4 %	%	%	+ %	+ 0 %	+ 3.4 %	+ 33.33 %	

Base d'imposition.

+ 3,4% d'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État.

Mode de calcul de la taxe foncière : bases x taux

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation du montant de votre imposition :



Augmentation des bases d'imposition décidée par l'État de 3,4 % qui se répercute sur l'ensemble des impôts locaux des contribuables français;



Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé à 6 %, instauré en février 2022 par GPS&O;



Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé chaque année par la commune, qui a pu évoluer en 2022.

COMMENT GPS&O VA UTILISER CES RECETTES ?

La TFPB communautaire correspond à 40 M€/an de recettes. Elles permettent dès 2022 de restaurer la capacité d'autofinancement de la Communauté urbaine et de maintenir les investissements sans emprunt nouveau. Dans le contexte de crise, qui s'est aggravé depuis cette décision, elles permettent également de faire face :

• aux factures avec notamment l'envolée des coûts de l'énergie


+ 2M€
électricité


+ 1M€
chauffage urbain


+ 1,5M€
piscines

• à l'augmentation du coût des carburants (camions de collecte des ordures ménagères...) et des matières premières.


+ 3M€
carburant, gaz, matières premières...

• à la revalorisation du point d'indice de 3,5% décidée par le gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique.


+ 1M€
au total

PRIORITÉ AU MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS

Au regard de la situation nouvelle, la Communauté urbaine s'attache à maintenir son niveau de service et à réaliser ses investissements prioritaires : voirie, éclairage, vélo, rénovation thermique de 2 300 logements...


12M€/AN
pour le renouvellement de la voirie


8M€/AN
pour l'éclairage public

À SAVOIR

La Communauté urbaine a instauré un taux de TFPB à 6%, soit exactement le même niveau que l'inflation.